

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2006

---

# COMPTE RENDU

L'an deux mil six, le 7 mars, à 20H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la présidence de Monsieur **René LOGEREAU, Président**.

**Présents** : Mmes et MM LAIR, COSNUAU, BONNIN, CHRISTIANS, FOURMY, LEGEAY, LAUNAY, BLOTTIERE, FROGER, GASNIER, METTAY, RIVET-COURSIMAUULT, LEBouc Gérard, HOUALARD, LEBouc Lucette, LEVEQUE, LOGEREAU, SOUALLE, PONTON

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : M. DESBORDES (remplacé par M. LAUNAY), Mme BONNARGENT (remplacée par M. LEVEQUE)

**Absent** : M. MAUBERT,

**Secrétaire** : Mme FROGER

---

1. Présentation du diagnostic enfance jeunesse et des propositions des groupes de travail

---

### **1. Présentation du diagnostic enfance jeunesse et des propositions des groupes de travail**

En préambule, Monsieur SOUALLE, vice-président chargé des sports, de la culture et des affaires scolaires, dresse un rapide historique des travaux préparatoires de la commission et rappelle la chronologie des différentes étapes nécessaires à l'aboutissement du diagnostic territorial partagé qui vient d'être conduit sur le Sud-Est du Pays Manceau.

Il invite ensuite Mademoiselle CARRE, chargée de mission, à en présenter les résultats.

Après avoir rappelé la composition et le rôle des différentes instances qui ont participé à sa réalisation, Sophie CARRE présente tout d'abord la photographie du territoire établie par les groupes de travail.

Les composantes sociales du territoire (transports, économie, services, équipements, logements...), les caractéristiques de la population ainsi que les actions et les acteurs dans le domaine de l'enfance et la jeunesse ont été analysés de manière à dégager forces et faiblesses.

Elle fait ensuite état des besoins et des attentes de la population qui se sont exprimés au cours d'une série de réunions publiques et d'entretiens menés au sein des établissements scolaires avec le concours des directeurs et des enseignants.

C'est nourris de l'ensemble de ces informations que les groupes de travail ont débattu, mené une réflexion et établi des propositions.

Messieurs CHIRON (« Les Martiens Aérés » de St Mars d'Outillé) et LIVET (« Les Scoubidou » de Challes) présentent et motivent les propositions de transfert de compétences élaborées par les deux groupes de travail.

Le groupe « enfance » (4-11 ans) propose que l'organisation des activités socio-éducatives les mercredis en période scolaire et lors des vacances scolaires, soit transférée à la communauté de communes afin :

- ✓ D'homogénéiser l'offre des services sur le territoire du Sud-Est du Pays Manceau,
- ✓ De faciliter l'accès des familles à cette offre par la mise en place d'une politique tarifaire homogène et adaptée,
- ✓ De mettre en place un projet éducatif communautaire,
- ✓ De pérenniser et développer par la mutualisation les moyens et actions existants qui ne sont pas au maximum de leur capacité d'accueil,
- ✓ D'optimiser les coûts, notamment en matière de transport,
- ✓ De revitaliser un tissu associatif qui parfois s'épuise
- ✓ De varier les cadres de loisirs des enfants

Pour les mêmes raisons auxquelles vient s'ajouter la facilitation des contacts et des échanges entre les jeunes, le groupe « jeunesse » (12-18 ans) propose le transfert à la communauté de communes de l'organisation d'activités en période de vacances scolaires et d'évènements ponctuels tout au long de l'année.

Suite à cette présentation, un court débat s'engage au sein du conseil. Les intervenants insistent sur la nécessité de ne pas se couper du milieu associatif qu'il faut au contraire associer à l'élaboration et à la réalisation d'objectifs communs.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire a l'unanimité décidé d'étudier le transfert à la communauté de communes des compétences correspondant aux propositions des groupes de travail. Il se donne pour cela un délai de 3 mois à l'issue duquel il se prononcera sur l'opportunité et la définition des compétences à transférer.

**Levée de séance à 22H15**